

**ARTICULE**  
**ÉTATS FINANCIERS**  
**30 JUIN 2023**

**TABLE DES MATIÈRES**

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 2
Annexe au rapport de l'auditeur indépendant – Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers	3 - 4
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Bilan	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 14
Renseignements complémentaires	15 - 16

## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Aux administrateurs de  
ARTICULE

### *Opinion avec réserve*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme ARTICULE (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 30 juin 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 30 juin 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### *Fondement de l'opinion avec réserve*

Comme c'est le cas pour de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits de dons dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des dons comptabilisés, de l'excédent des produits sur les charges, des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos le 30 juin 2023 et le 30 juin 2022, de l'actif à court terme au 30 juin 2023 et au 30 juin 2022 et des actifs nets aux 1er juillet et 30 juin 2023 et 2022.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

*Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités à l'égard de l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe jointe à notre rapport. Cette description, qui se trouve aux pages 3 et 4, fait partie intégrante de notre rapport.

DLS CPA, SENCRL<sup>1</sup>

Montréal, le 14 décembre 2023

---

<sup>1</sup> Par Dominique Trottier, CPA auditrice

## **ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

### **Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

## **ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

**ARTICULE****RÉSULTATS****EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023**

---

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>PRODUITS</b>		
Subventions (annexe A)	339 743 \$	290 067 \$
Revenus autonomes (annexe B)	<u>2 596</u>	<u>5 512</u>
	<u>342 339</u>	<u>295 579</u>
<b>CHARGES</b>		
Programmation et promotion (annexe C)	196 840	136 316
Frais d'administration (annexe D)	<u>104 090</u>	<u>111 014</u>
	<u>300 930</u>	<u>247 330</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u>41 409 \$</u>	<u>48 249 \$</u>

**ARTICULE****ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET****EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023**

---

	<u>Affecté</u>	<u>Investi en immo- bilisations</u>	<u>Non affecté</u>	<u>2023 Total</u>	<u>2022 Total</u>
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	504 \$	12 675 \$	144 165 \$	157 344 \$	109 095 \$
Excédent des produits sur les charges	-	(4 582)	45 991	41 409	48 249
Investi en immobilisations	<u>-</u>	<u>763</u>	<u>(763)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<u>504</u> \$	<u>8 856</u> \$	<u>189 393</u> \$	<u>198 753</u> \$	<u>157 344</u> \$

**ARTICULE****BILAN****30 JUIN 2023**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>ACTIF</b>		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	243 933 \$	219 589 \$
Débiteurs (note 4)	8 270	5 228
Frais payés d'avance	<u>9 588</u>	<u>1 609</u>
	261 791	226 426
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	8 856	12 675
DÉPÔT DE GARANTIE	<u>9 975</u>	<u>9 975</u>
	<u>280 622</u> \$	<u>249 076</u> \$
<b>PASSIF</b>		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 6)	15 900 \$	13 763 \$
Apports reportés (note 7)	<u>65 969</u>	<u>47 969</u>
	81 869	61 732
DETTE À LONG TERME (note 8)	<u>-</u>	<u>30 000</u>
	<u>81 869</u>	<u>91 732</u>
<b>ACTIF NET</b>		
AFFECTÉ	504	504
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	8 856	12 675
NON AFFECTÉ	<u>189 393</u>	<u>144 165</u>
	<u>198 753</u>	<u>157 344</u>
	<u>280 622</u> \$	<u>249 076</u> \$
ENGAGEMENT CONTRACTUEL (note 9)		

**AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur



**ARTICULE****FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits sur les charges	41 409 \$	48 249 \$
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>4 582</u>	<u>3 850</u>
	45 991	52 099
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(3 042)	(598)
Frais payés d'avance	(7 979)	776
Créditeurs	2 137	(4 413)
Apports reportés	<u>18 000</u>	<u>12 636</u>
	<u>55 107</u>	<u>60 500</u>
<b>ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(763)</u>	<u>(8 758)</u>
<b>ACTIVITÉ DE FINANCEMENT</b>		
Remboursement de la dette à long terme	<u>(30 000)</u>	<u>-</u>
<b>AUGMENTATION DE L'ENCAISSE</b>	24 344	51 742
<b>ENCAISSE AU DÉBUT</b>	<u>219 589</u>	<u>167 847</u>
<b>ENCAISSE À LA FIN</b>	<u><u>243 933</u></u> \$	<u><u>219 589</u></u> \$

## ARTICULE

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2023

---

#### 1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme, constitué selon la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme sans but lucratif oeuvrant dans la présentation d'expositions et d'évènements manifestant les aspects multiples de la production culturelle expérimentale.

À titre d'organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu, l'organisme peut émettre des reçus pour dons de bienfaisance.

#### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

##### **Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

##### **Comptabilisation des produits**

L'organisme applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés à des projets spécifiques sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus autonomes sont constatés à titre de produits lorsque les services sont rendus.

##### **Apports reçus sous forme de services**

Au cours de l'exercice, les bénévoles ont consacré environ 568 heures (146 en 2022) à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

## ARTICULE

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2023

---

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### **Conversion des opérations et éléments libellés en monnaies étrangères**

L'organisme utilise la méthode temporelle pour la conversion de ses opérations libellées en monnaies étrangères.

Les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis au cours de change à la date de clôture. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les produits et les charges, à l'exception de l'amortissement qui est converti au cours d'origine, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains et les pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

### **Instruments financiers**

#### *Évaluation initiale*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

#### *Évaluation ultérieure*

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des dépôts à terme, des débiteurs et des apports à recevoir.

## ARTICULE

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2023

---

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes, les taux et les périodes indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux ou périodes
Matériel et équipements	Dégressif	30 %
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Améliorations locatives	Linéaire	5 ans

### Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

### Ventilation des charges

Le poste quote-part des dépenses d'exploitation du local comprend 84% des charges suivantes : loyer, assurances, télécommunications, électricité et chauffage. La répartition est effectuée selon une estimation de l'utilisation de l'espace de l'établissement, soit 84% pour la programmation et 16% pour l'administration.

## 3. AFFECTATIONS INTERNES

En 2015, le conseil d'administration de l'organisme a affecté un montant de 10 000 \$ à des fins d'achat d'un immeuble ou des rénovations de l'établissement et un montant de 2 500 \$ a été affecté en 2018 à des fins d'achat d'immobilisations. Les revenus d'intérêts ainsi que les dons reliés à ces projets sont comptabilisés dans cette réserve. En 2022, l'organisme a résolu d'utiliser le montant de 12 500 \$ afin de soutenir une stratégie de renforcement de la capacité interne.

L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

## ARTICULE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2023

## 4. DÉBITEURS

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Taxes à la consommation à recevoir	<u>8 270</u> \$	<u>5 228</u> \$

## 5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2023</u>		<u>2022</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>	<u>Valeur nette</u>
Matériel et équipements	45 335 \$	42 711 \$	2 624 \$	3 750 \$
Matériel informatique	11 011	7 474	3 537	5 443
Améliorations locatives	<u>3 870</u>	<u>1 175</u>	<u>2 695</u>	<u>3 482</u>
	<u>60 216</u> \$	<u>51 360</u> \$	<u>8 856</u> \$	<u>12 675</u> \$

## 6. CRÉDITEURS

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Fournisseurs et frais courus	10 529 \$	8 161 \$
Salaires et vacances à payer	<u>5 371</u>	<u>5 602</u>
	<u>15 900</u> \$	<u>13 763</u> \$

## 7. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des subventions de fonctionnement reçues au cours de l'exercice considérées et destinées à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent et des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations externes, sont destinées à des projets spécifiques. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes:

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>Solde au début</b>	47 969 \$	35 333 \$
Moins : montant constaté à titre de produit de l'exercice	(47 969)	(35 333)
Plus : montant reçu pour l'exercice suivant	<u>65 969</u>	<u>47 969</u>
<b>Solde à la fin</b>	<u>65 969</u> \$	<u>47 969</u> \$

ARTICULE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2023

---

7. APPORTS REPORTÉS (suite)

Sommaire

CALQ - Fonctionnement	28 169 \$	28 169 \$
CAM - Fonctionnement	19 800	19 800
Ville de Montréal	<u>18 000</u>	<u>-</u>
	<u>65 969 \$</u>	<u>47 969 \$</u>

8. DETTE À LONG TERME

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Prêt garanti par le gouvernement du Canada dans le cadre du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, sans intérêt, remboursé au cours de l'exercice	<u>- \$</u>	<u>30 000 \$</u>

9. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'engagement pris par l'organisme en vertu d'un bail totalise 181 300 \$ et les versements à effectuer au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

2024	53 540 \$
2025	54 060 \$
2026	55 140 \$
2027	18 560 \$

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 30 juin 2023 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs.

## ARTICULE

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2023

---

#### 10. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

##### **Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients et aux effets à recevoir.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'exige généralement pas de caution.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Pour les promesses de dons, l'organisme ne comptabilise à la fin de l'exercice que les montants qui sont reçus à la date d'achèvement des états financiers.

##### **Risque de change**

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises.

L'organisme réalise des ventes et effectue des achats en monnaies étrangères. Par conséquent, certains éléments d'actifs et de passifs sont exposés aux fluctuations des devises. Au 30 juin 2023, l'organisme n'a aucun actif ou passif en devises étrangères.

##### **Variation des risques**

L'exposition de l'organisme aux risques n'a pas changé depuis l'exercice précédent.

**ARTICULE****RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>ANNEXE A</b>		
<b>SUBVENTIONS</b>		
Conseil des arts du Canada		
Fonctionnement	121 500 \$	121 500 \$
Supplément	54 700	-
Fonds d'urgence relatif à la COVID-19	-	24 300
Conseil des arts et des lettres du Québec		
Fonctionnement	112 675	112 675
Bonification ponctuelle	25 000	-
Conseil des arts de Montréal		
Fonctionnement	22 000	22 000
Ville de Montréal		
Aide financière aux OBNL locataires	3 868	1 632
English Language Arts Network (ELAN)	-	7 960
	<u>339 743</u> \$	<u>290 067</u> \$

**ANNEXE B****REVENUS AUTONOMES**

Revenus d'activités	1 010 \$	1 335 \$
Revenus d'intérêts	1 066	341
Dons et commandites	316	150
Levée de fonds	178	3 640
Cotisations des membres	<u>26</u>	<u>46</u>
	<u>2 596</u> \$	<u>5 512</u> \$



**ARTICULE****RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>ANNEXE C</b>		
<b>PROGRAMMATION ET PROMOTION</b>		
Salaires et charges sociales	81 547 \$	57 477 \$
Droits et cachets	29 178	18 685
Quote-part des dépenses d'exploitation du local	55 897	41 349
Frais de programmation	16 351	13 783
Honoraires professionnels	8 227	1 089
Déplacements et transport	2 178	602
Promotion et publicité	2 819	998
Levée de fonds	<u>643</u>	<u>2 333</u>
	<u>196 840</u> \$	<u>136 316</u> \$

**ANNEXE D****FRAIS D'ADMINISTRATION**

Salaires et charges sociales	58 946 \$	44 420 \$
Loyer	9 029	6 204
Honoraires	19 950	34 371
Fournitures de bureau et papeterie	8 191	10 361
Assurances	648	600
Électricité et chauffage	376	412
Télécommunications	232	366
Déménagement	95	8 254
Sécurité	71	906
Entretien et réparations	66	118
Taxes et permis	660	179
Frais bancaires	1 244	973
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>4 582</u>	<u>3 850</u>
	<u>104 090</u> \$	<u>111 014</u> \$